

Extrait du El Correo

<http://www.elcorreo.eu.org/Vicentin-Deregulation-et-financiarisation-de-l-agriculture-argentine>

Vicentin : Dérégulation et financiarisation de l'agriculture argentine

- Argentine - Économie - Agroalimentaire -

Date de mise en ligne : vendredi 26 juin 2020

Description :

Vicentin : Dérégulation et financiarisation de l'agriculture argentine. Cadre général dans lequel la faillite du groupe Vicentin s'est produite. Enquête en cours sur un supposé détournement de fonds politico-criminel (...) Julia Strada

Copyright © El Correo - Tous droits réservés

Cadre général dans lequel la faillite du groupe Vicentin s'est produite. Situation difficile notamment pour les petits producteurs peu informés. Enquête en cours sur un supposé détournement de fonds politico-criminel. Les médias de New York et en Europe en alerte sur les suites judiciaires et financières de l'affaire *Vicentin-Glencore*, à cause du lien de la société céréalière basée en Suisse. Et deux banques françaises, le *Crédit Agricole* et *Natixis*, sont les plus actives pour réclamer une enquête judiciaire sur « les causes qui ont conduit à la faillite brutale de Vicentin »...

Au cours de ces derniers mois, depuis la faillite du [groupe Vicentin](#), beaucoup de choses ont été écrites sur la taille de sa dette, les liens avec l'ex gouvernement néolibéral de *Cambios* (en particulier, l'alignement de Sergio Nardelli avec Macrisme et sa relation avec l'ancien président Mauricio Macri) et sur l'exposition irresponsable au crédit de Banco Nación dans la gestion de Javier González Fraga, violant les règles de concentration des risques et engageant sa capacité de prêteur pour aider un ami de la politique et financier électoral.

Jusqu'à présent [le 21 juin 2020], il ne semble s'agir que d'un cas isolé de surendettement - accompagné de sérieuses suspicions de fuite des capitaux - et de faillite ultérieure, expliquée par des décisions et des pratiques de personnes spécifiques qui, d'une part, ont engagé des ressources de l'État et, d'autre part, ont laissé un tas de dettes envers des milliers de producteurs agricoles. Mais ce qui reste à développer, c'est le cadre ou le scénario qui a permis que cela se produise : comment fonctionne le commerce des céréales et quel rôle avait la gestion financière des actifs agricoles à l'époque macriste. D'un autre côté, on parle beaucoup des créanciers endommagés, mais personne n'a cherché à savoir comment (et où) sont les travailleurs de Vicentin ?

« Briser le marché des céréales »

Selon PRO (parti de Macri), l'objectif de l'État avec une intervention dans l'entreprise est de casser le marché des céréales [quel pourrait bien être le sinistre intérêt d'un État de casser son propre marché]. Tout le monde en a assez du raisonnement cliché : l'affirmation suggère que le marché fonctionne parfaitement et toute intervention est de nature distortive, qui survient pour « casser ». La réalité est plutôt le contraire : cela fonctionne de façon si opaque que tout « témoin » (par exemple, une entreprise détenue majoritairement par l'État) pourrait le révéler tout simplement en ayant la possibilité d'y jeter un coup d'œil.

Plus que dans l'appropriation de la valeur de l'entreprise (qui a une valeur nette négative), plus que dans le « contrôle » réel que l'État peut avoir des variables clés de l'agro-industrie (ce qui serait intéressant mais limité : ce n'est pas un nouveau [IAP](#)), ce qui fait vraiment peur aux propriétaires de *Vicentin* et à tous les actionnaires assis à la petite table de l'écosystème agro-exportateur, c'est la découverte potentielle des manoeuvres véritablement créatives qui sont mises en pratique pour échapper au fisc et augmenter la rentabilité.

Le fonctionnement du commerce des céréales se déroule sur un marché agricole qui, loin d'une concurrence et d'une transparence parfaites, est concentré et présente une intermédiation opaque. Bien que l'offre soit atomisée à travers des centaines de milliers de producteurs, la demande est concentrée dans les mains de moins de 10 acheteurs, avec une oligopolisation et une internationalisation croissante au cours des dernières décennies. Les données pour 2018 issues du classement des exportations du complexe céréales-oléagineux montrent que le groupe *Vicentin* occupe la sixième place avec 9% des ventes à l'étranger. En première position, *Cargill* (13%), suivi de *COFCO* (ex *NIDERA*) avec 13%, *Dreyfus* (10%), *Bunge* (10%) et *AGD* (9%). Si on observe le seul le sous-segment

des huiles et sous-produits, à partir de 2019, dans la transformation du soja et du tournesol, *Vicentin* a été le premier avec 7 425 533 des tonnes exportées, dépassant *AGD*, *Bunge*, *Cargill*, *Dreyfus* et *COFCO*, et concentrant 20,3% de ce marché d'exportation d'huile, dont 98% se limite aux 10 premiers.

L'intégration verticale des exportateurs, des années 1990 à nos jours, a entraîné une perte croissante du pouvoir de négociation des producteurs à tous les stades de la commercialisation, ne restant que sous la protection - même partielle - de l'agglutination qu'offrent les coopératives, souvent écartées, par la grande disparition des petits et moyens courtiers. En particulier, le différentiel de pouvoir de marché dans l'agriculture se manifeste dans la thésaurisation des récoltes que font directement les gros exportateurs, sautant la phase de regroupement [des petits collecteurs locaux]. *Cargill* est le principal exemple de ce modèle : il pénètre avec ses propres magasins dans les villes. Dans de nombreux cas, les fabricants et les distributeurs des ressources sont les mêmes sociétés exportatrices, qui fournissent au producteur sous la forme d'un « *paquet technologique* » les semences et produits agrochimiques, engageant ainsi le producteur à vendre leur récolte à ces sociétés. C'est un moyen d'attirer des revenus centraux, où les grandes entreprises exportatrices apparaissent dans le circuit commercial par la fourniture des ressources et cela leur permet d'avoir leur marché assuré.

Mais, en plus, la liquidation de la récolte se caractérise par une autre variable très peu mentionnée : la dépendance croissante des producteurs vis-à-vis de l'administration financière qui se fait sur le retour de la ou des récoltes pendant qu'ils « *attendent* » la liquidation. Une logique spéculative qui s'est développée avec les taux élevés du modèle d'évaluation financière du néolibéralisme macriste, et une logique particulièrement risquée en raison de l'instabilité macroéconomique que représentaient ces taux sidéraux.

Le fait que de plus en plus souvent le producteur convient d'un prix avec le courtier en céréales avant l'exportation, avec un prix à fixer jusqu'à une certaine période, car c'est le moyen d'économiser sur les stocks ou les [silobolsa](#) [Sacs d'ensilage], qui coûtent de plus en plus cher pour attendre. Une fois le prix du producteur fixé, un règlement est déjà émis que la société exportatrice accepte de payer au courtier - qui garde une commission - et au producteur, en échange de l'actif (soja).

Ces dernières années, est devenu particulièrement à la mode dans la région de Rosario, mais aussi en expansion dans la zone centrale (pampa humide), ce qu'on appelle le « *Correacopio* ». C'est une modalité qui a fait son chemin chez de nombreux producteurs car elle combine la fixation du prix du soja avec des instruments financiers qui, à l'époque macriste, offraient des taux juteux. La différence avec le courtier normal est que le *Correacopio* prend position sur le marché, achète et vend des marchandises, et le courtier traditionnel ne fait que rapprocher les parties (le producteur avec l'exportateur). Les deux coexistent et les seconds se détachent des premiers.

Il est courant que les producteurs mettent 2 ou 3 récoltes dans ce système de gestion des prix via des courtiers, ce qui engage - dans de nombreux cas - la totalité de leur fonds de roulement.

« Un producteur peut vendre 100 tonnes de soja au *correacopio* [1] avec un [contrat à terme](#) (c'est-à-dire avec un engagement ferme de liquidation à un prix à une date future). Cette entreprise vend à l'exportateur pour 250 dollars la tonne et elle facture cela . Mais n'ayant pas d'urgence à payer l'agriculteur, elle investit ce montant sur le marché financier, dans divers instruments », résume le journal Rosario [La Capital](#), du 6 Octobre 2019.

Et continue :

« Pour les agents plus traditionnels, ce type d'entreprise que beaucoup décrivent comme diversifiée et innovante est '*une stratégie mensongère*', au point de la comparer à un '[schéma de Ponzi](#)' , un système pyramidal interdit par la législation économique dans d'autres endroits dans le monde ».

Les cas des courtiers en grains qui ont fait faillite en raison de crises financières, [Guardati Torti et BLD](#) , ont très fortement secoué [toute la région](#).

Cette pratique est typique dans le mode opératoire du groupe *Vicentin* et à une échelle bien plus grande, offrant « *un plus* » au prix de la tonne de soja pour attirer les producteurs, basé sur l'activité financière de la gestion de l'argent pour les producteurs. Précisément, dans le cas de *Vicentin*, 90% de la récolte se fait par l'intermédiaire des courtiers (contrairement à *Cargill*), qui se trouvent aujourd'hui doublement « plantés » : avec la dette sur leurs commissions et avec l'argent des actifs de leurs producteurs. Le producteur opérant avec *Vicentin* via des courtiers avait choisi de livrer la récolte anticipée pour « *défricher* » son champ pour semer et pour économiser sur les coûts de sacs d'ensilage. Ces jours-ci, ils ne le font plus.

Qu'a fait *Vicentin* ? Il a vendu le soja en sa possession sans même payer ce qui avait été émis, c'est-à-dire le soja à un prix déjà fixé. Ils ont vendu l'actif, ont récupéré l'argent, mais ne payent pas le producteur.

De plus, *Vicentin* est allé recruter des producteurs auprès de ses concurrents, *Cargill* et *Dreyfus*, en adoucissant la fixation de prix des céréales avec ces *produits* financiers.

Une autre manoeuvre pour obtenir plus de rendements avec l'argent des producteurs est le report de cargaison dans les ports, surchargeant les quotas, ce qui permet aux gros exportateurs de conserver plus longtemps l'argent des producteurs dans un contexte de taux élevés. En 2018, ces manoeuvres ont été dénoncées par le *Centro de Corredores de Cereales de Rosario*, la *Sociedad Gremial de Acopiadores* et [Sociedad Rural de Rosario](#) elle-même.

Dans ce cadre, la dévaluation du dollar du 12 août 2019 à 60 pesos (qui a généré un écart avec la vente de l'actif à 40 pesos qui avait été faite auparavant) et le *re-profilage de la dette* [2] en pesos par Hernán Lacunza, ont été le détonateur pour compliquer le remboursement des producteurs. De manière spectaculaire on a assisté à la combinaison d'un schéma typique de la scène économique - un effet de levier via des instruments financiers à rendement tels que les [Letes](#) et [Lecaps](#) [titres de dette à court terme émis par le Trésor national], qui ont ensuite été reprofilés -, avec la faillite de *Vicentin*, qui a escroqué des milliers de producteurs. En plus de l'asymétrie actuelle du pouvoir dans l'agriculture, où les producteurs ont moins de pouvoir de négociation tant dans l'univers de la production que de la commercialisation, s'est ajoutée la réapparition de l'évaluation financière, introduisant l'obtention de revenus financiers comme élément commun de la transaction des actifs agricoles. *Vicentin* a fait de ce type de performance sa bannière.

« Le soja n'est plus, et l'argent non plus », résume un courtier bien connu de Rosario. La forte suspicion de fuite des capitaux semble être la seule explication rationnelle de ce résultat, et pas farfelue dans ce cas, étant donné que la société *Vicentin* figurait déjà en 2001 en position 36 sur la liste des fuites de capitaux, avec une plainte pour détournement pour **131 118 755 dollars**.

Après le « *stress financier* » du 5 décembre, *Vicentin* a cessé de payer tous ses créanciers, mais le groupe a économisé de l'argent pour quelque chose d'important : payer les transporteurs qu'il a embauchés à temps pour effectuer durant plusieurs nuits successives jusqu'au 10 décembre 2019 le transport jusqu'au port de San Lorenzo des céréales qui devaient encore être expédiées.

Les courtiers céréaliers traditionnels, escroqués par *Vicentin*, rapportent que de façon très frappante, l'entreprise était devenue exigeante avec les délais de livraison des marchandises après les élections présidentielles d'octobre 2019 : elle a demandé qu'il n'y ait pas de retards. « *J'ai livré des récoltes entières de blé à Vicentin jusque même au 4 décembre. Jusqu'à aujourd'hui je n'ai rien encaissé* », s'indigne un courtier de Rosario.

D'autre part, le soutien que *Vicentin* a reçu de l'une des principales institutions financières de la région est trop évident pour que les alarmes sur cette situation ne se déclenchent jamais. Il s'agit de l'ancien dirigeant de la *Bourse de Rosario*, Alberto Padoán (2015-2019), actionnaire individuel de *Vicentin*, dont les enfants sont également

membres du Conseil d'administration de l'entreprise.

Soja paraguayen

En 2016, Macri a éliminé les obstacles à l'importation temporaire de soja grâce à la [résolution AFIP 3868](#), régime que Ricardo Echegaray, ex président de l'AFIP [avait interdit](#) en 2009. L'une des enquêtes en cours consiste à savoir sur ce qui se passe avec les prix de transfert du soja qui provient du Paraguay, dans le cadre d'une *importation temporaire*. L'hypothèse est que le soja de *Vicentin Paraguay* est intentionnellement coté à des valeurs plus élevées, car sa valeur est réactualisée lors de la réexportation du sous-produit. Parce qu'en étant temporairement importé pour être réexporté, il n'est pas soumis aux droits d'exportation (qui ne s'appliquent qu'à la destination finale de consommation). Cela permet également de réduire l'assiette fiscale appliquée pour l'impôt sur les bénéfices sur les huiles et farine. Par triangulation, *Vicentin* neutralisait l'assiette fiscale.

À cet égard, la CRF a dénoncé que :

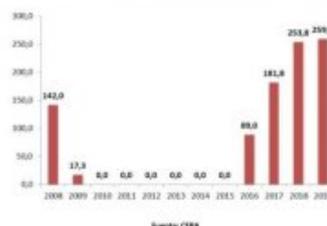
« Il est frappant de constater que *Vicentin SAIC* a contracté un tel volume de dette alors que les grandes opérations d'exportation ont été canalisées par le groupe via les sociétés *Renova SA* ou *Vicentin Paraguay SA* ».

Et ajoute :

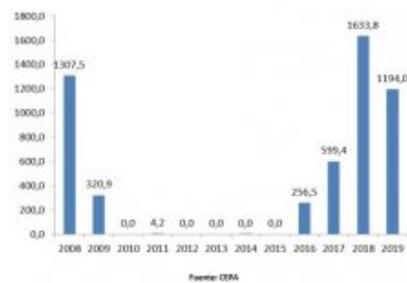
« Dans le cas de *Vicentin Paraguay SA*, l'entreprise - selon des sources journalistiques - gèrerait 15% des exportations de soja du Paraguay, en bénéficiant des exonérations fiscales qui y existent mais la société n'y aurait ni actifs, ni usines, et presque pas de bureaux. À son tour, l'Argentine étant le principal acheteur de soja paraguayen, cette production entrerait (ou reviendrait) dans le pays pour être transformée dans les usines argentines. C'est là qu'intervient la firme *Renova SA* - qui s'avère être le principal producteur de biodiesel du pays, mais aussi un grand producteur de farines et d'huiles de soja - à laquelle le groupe *Vicentin* est associé avec le groupe *Glencore*. *Renova* pour sa part, toujours selon ces enquêtes journalistiques, aurait envoyé une partie de ses dividendes à l'étranger, laissant à *Vicentin SAIC* les pertes à charge et faisant evader les bénéfices. »

Le graphique montre la forte augmentation des importations de soja du Paraguay par *Vicentin SAIC*, de 2016 à 2019. Les données précédentes de 2008 et 2009 montrent que la pratique de l'importation temporaire était antérieure mais avait été interrompue par la résolution AFIP, qui a débouché sur une période d'importation nulle (2010-2015). La tendance des importations totales de soja est la même et est dirigée par la même poignée d'entreprises productrices d'huile avec une mouture locale : *AGD*, *Bunge*, *Cargill*, *LDC*, *Nidera*, *Oleaginosa Moreno* et *Vicentin*.

Evolución de importaciones de Vicentin SAIC de origen Paraguay y destino Argentina de habas de soja (NMC 1201). Período 2008 a 2019, millones de dólares.



Evolución de importaciones totales de origen Paraguay y destino Argentina de habas de soja (NMC 1201). Periodo 2008 a 2019, millones de dólares.



La restitution du chiffre d'importation temporaire n'est pas une décision isolée du Macrisme, mais fait partie d'une série de dérèglementations du marché céréalier qui ont eu lieu parallèlement à la dérèglementation du marché unique et du marché libre des changes.

- En décembre 2015, l'utilisation du *Registro de Operaciones de Exportación* ROE (Registre des Opérations d'Exportations) en tant qu'obstacle aux exportations de produits agricoles, les « *stocks de céréales* », a été annulée dans une résolution signée conjointement par Alfonso Prat Gay, Francisco Cabrera et Ricardo Buryaile [tous du gouvernement Macri]. Avec ce règlement, les prix intérieurs du maïs et du blé ont été ajustés aux prix internationaux. Et cela a donné la possibilité à de nombreux exportateurs, via le « [DJVE-45](#) », de prolonger la taxation de 45 jours. Ainsi, ils ont augmenté, générant une inflation du prix des aliments tels que le pain, la farine et l'huile.
- Le même jour, le célèbre décret 1343/16 de réduction progressive des retenues à la source a été publié.
- En 2016, le décret 820 a été promulgué, qui a modifié la loi 26 737 et, depuis cette année là, la vente des terres rurales a été rendue plus flexible dans le but de « promouvoir l'investissement étranger ». La législation a changé en considérant comme un propriétaire étranger, celui qui détient plus de 51% du capital social d'une personne morale (auparavant c' était dès 25%).
- En 2017, le décret 893/2017 a été adopté, qui a supprimé l'obligation de régler les devises étrangères des exportations de biens, de services et de matières premières sur le marché des changes. Cette disposition supprimait l'article premier du décret 2581/64, par lequel « la valeur en devises de l'exportation des produits nationaux devait être entrée dans le pays et négociée sur le marché unique dans les délais établis ».
- La même année, le décret 444 établit un nouveau système de [quotas Hilton](#). Le gouvernement a mis fin à l'ancienne unité de coordination et d'évaluation des subventions à la consommation intérieure (Ucesci), qui contrôlait le commerce extérieur et distribuait les subventions. L'agence a également participé à la distribution du quota Hilton. Cela a donné lieu à l'augmentation du prix intérieur de la viande.
- En 2017, le secrétariat à l'Agriculture familiale au sein du ministère de l'Agro-industrie de l'époque a été éliminé, ce qui a été un coup dur pour les agriculteurs familiaux, avec l'élimination de RENATEA et la réimplantation de l'ancien RENATRE.
- En 2018, le statut de ministère a été réduit à celui de secrétariat.

Et les ouvriers de Vicentin ?

Le vendredi 29 novembre 2019, dans le hall de l'école Santa Rosa de la ville de San Lorenzo dans la Province de Santa Fe, la fête du Nouvel An de *Vicentin* a été célébrée, avec tout son personnel et ses employés invités. Pendant les célébrations, une vidéo a été projeté où l'entreprise a montré sa croissance phénoménale en peu de temps. « Nous paraissions être des champions du monde », résume un délégué de l'activité des huiles présent à l'événement. Exactement 6 jours plus tard, dans un communiqué adressé à ses clients, la société a reconnu avoir entamé « un processus de restructuration des paiements) à cause d'une situation de *stress financier* ». Les travailleurs de *Vicentin* dans les villes de San Lorenzo et de Ricardone - qui se comptent à plus de 1 000 en relation directe et 2 000 autres externalisés et embauchés temporairement - disent à leurs délégués que la nouvelle a été

doublement choquante (« nous sommes descendu à la B »), Parce que « si c'était prévu, ils l'ont très bien caché ».

San Lorenzo est très loin du centre du conflit signalé par les caméras de télévision, dans la ville d'Avellaneda au nord de la province. Les travailleurs de *Vicentin* se trouvent à 475 kilomètres du siège administratif de l'entreprise, dans les 3 usines situées dans les villes de San Lorenzo et Ricardone, sous l'égide du *Syndicat de l'Huile de San Lorenzo* dirigé par Pablo Reguera. La coordination syndicale dans cette partie de la province, qui est le cordon industriel qui va de *Puerto General San Martin* en direction du sud jusqu'à Rosario, est extrêmement élevée : papeterie, chimie, pétrochimie, employés municipaux de Festram, travailleurs des péages et - quelques années auparavant - les métallurgistes de Villa, ont su former des noyaux durs de résistance aux licenciements et aux baisses de salaires pendant le Macrisme. Une partie de ces alliances est recréée aujourd'hui dans le MOS (*Movimiento Sindical Rosarino*) et dans le courant fédéral des travailleurs de Rosario. Il y a une base solide là-bas, sur le territoire spécifiquement manufacturier où *Vicentin* opère, pour soutenir une éventuelle expropriation.

Aujourd'hui, les usines de l'entreprise sont paralysées et ceux qui garantissent la préservation des actifs sont les travailleurs eux-mêmes. La plus grande usine située près de Ricardone, broie le tournesol et le soja et elle est arrêtée depuis septembre 2019. C'était un arrêt de maintenance typique (que connaît chaque industrie de process en continu, comme l'industrie huilière ou la sidérurgique) pour recevoir plus tard les graines de tournesol. Mais elle n'a plus jamais redémarré. Les deux autres usines se trouvent à San Lorenzo, au bord du fleuve Paraná, et elles ont continué à travailler jusqu'au « stress financier » lorsqu'elles ont également été arrêtées. L'une d'elle est récemment rentrée en activité, travaillant à *façon* (broyage pour des tiers), mais avec un niveau d'activité faible.

Bien qu'invités à une somptueuse fête, les travailleurs de *Vicentin* n'ont pas reçu la prime de fin d'année. Tous les 15 du mois, ils se demandent s'il y aura le paiement du salaire, on les a emmenés à des réunions « écran » successives tenues par les responsables des ressources humaines de l'entreprise devant les délégués pour « cacher le conflit », et ils ont vu comment le nombre de travailleurs externalisés et à contrat limités diminuait de mois en mois.

L'inactivité actuelle de l'entreprise affecte l'ensemble du tissu productif : les travailleurs, les producteurs (dans leur crédit et dans la disponibilité même des ressources pour continuer à produire), les courtiers traditionnels sont touchés, les petits actionnaires et l'État national pour l'énorme dette auprès de trois banques publiques [et étrangères, voir note ici-bas, *Complément d'information*, ndlt]. *Vicentin* prétend avoir vendu une partie de *Renova* pour annuler la dette, mais cela ne s'est pas produit. La réalisation d'une expropriation par l'État serait non seulement une décision stratégique dans un secteur très peu transparent, concentré, et avec un modèle économique financiarisé : mais ce serait la seule solution pour éviter la perte d'actifs, maintenir les emplois et rembourser les dettes.

Julia Strada* pour le [Cohete a la luna](#)

[Cohete a la luna](#). Buenos Aires, le 21 juin 2020

* **Julia Strada** a un Doctorat en développement économique. Directrice de @GrupoProvincia. Analyste économique et directrice de @ctroCEPA - @Juli_Strada

* *

COMPLÉMENT D'INFORMATION :

« (...) Enfin, il convient de mentionner que l'attention continue de croître dans les médias de New York et en Europe sur les suites judiciaires et financières de l'affaire *Vicentin-Glencore*, telle qu' elle commence à être appelée en raison du lien de la société céréalière basée en Suisse. Deux banques françaises, **Crédit Agricole** et **Natixis** , sont les plus actives pour réclamer une enquête judiciaire sur « les causes qui ont conduit à la faillite brutale de Vicentin », et s'interrogent :

- ▶ * « Les rapports financiers soumis aux banques étaient-ils inexacts ? L'argent (prêté) a-t-il été indûment détourné de l'entreprise ?
- ▶ * Les produits exportés d'Argentine ont-ils été mal désignés, par l'intermédiaire d'autres personnes agissant au nom de Vicentin, de son administration ou de ses propriétaires ?
- ▶ * Était-ce une combinaison de tous ces facteurs, ou quelque chose de complètement différent ? »

Un article récent du spécialiste de la finance [[Gotham City](#)] de Suisse s'interroge. « *Vicentin n'a pas fourni les informations requises, conclut-il.* » (...)

Traduit de l'espagnol pour [El Correo de la Diaspora](#) par : Estelle et Carlos Debiassi

[El Correo de la Diaspora](#). Paris, le 26 juin 2020

[[Contrat Creative Commons](#)]

Cette création par <http://www.elcorreo.eu.org> est mise à disposition selon les termes de la [licence Creative Commons Paternité - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 3.0 Unported](#). Basée sur une oeuvre de www.elcorreo.eu.org.

[1] Une « *Correacope* » n'est pas une société de collecte traditionnelle, c'est une société qui achète et vend des céréales pour son propre compte, proposant des prix issus de schémas structurés basés sur des opérations à terme et des options agricoles et financières qui, dans certains cas, sont également associés à des investissements dans des titres publics et/ou des fonds communs de placement qui sont apparemment à l'origine des difficultés financières. ndlt

[2] Cela signifie demander aux créanciers de vous donner volontairement plus de temps pour rembourser